

Conférence-débat
10 décembre 2018
 17h30-19h30
 Amphi 5

« Le droit nuit-il à l'urbanisme ? »

Par **Jean-François Tribillon**
 avec la participation de **Marcel Soussé**

30 ans
 1989-2019

Master Urbanisme
Habitat Aménagement

Entrée libre

Organisée par le Département de Géographie et Aménagement - Master Urbanisme, Habitat, Aménagement

UHA
 Université de Perpignan
 Diversité de l'enseignement

UNIVERSITÉ PERPIGNAN VIA DOMITIA

ARTDev
 UMR 5281
 Actions, Initiatives et Territoires dans le Développement

Conférence-débat

« Le droit nuit-il à l'urbanisme ? »

10 décembre 2018, Campus principal de l'UPVD, Amphi 5

Organisée dans le cadre de la célébration des 30 ans du master Urbanisme, Habitat, Aménagement (DESS créé en 1989 puis devenu master), la conférence interroge l'urbanisme dans ses multiples rapports au droit.

L'urbanisme en tant que discipline recouvre une multiplicité de sous-spécialisations, de méthodes, d'échelles d'affiliations politiques, au point de faire douter de sa consistance disciplinaire. Il se pourrait que ce soit le droit qui institue et constitue l'urbanisme, mais à quel prix ? En le dotant de l'instrumentation nécessaire à son exercice, mais en même temps en l'enfermant dans une stricte obéissance à des principes fondamentaux interprétés de plus en plus de manière libérale sinon néolibérale.

La « juridisation » de plus en plus forte de l'urbanisme trouve son origine dans la décentralisation par un foisonnement de règles considérées comme devant contraindre les communes, les obliger à reprendre à leur compte l'urbanisme d'État. Il s'agirait ainsi de changer d'urbaniste sans changer d'urbanisme. Le respect de la bonne application du droit sert de prétexte au « commun » (le décideur commun) pour ne pas faire d'urbanisme c'est-à-dire travailler au changement urbain que laisse espérer l'urbanisme.

Jusqu'ici l'« urbanisme de la ville durable » s'est contenté de verdier et d'alourdir les procédures. On attend pourtant qu'il invente une nouvelle façon de faire la ville en référence à un nouveau modèle urbain qui n'est pas encore explicite ; on attend qu'il réalise la promesse ancienne de l'urbanisme : changer le cadre de vie, pas seulement le décor.

Né en 1940, **Jean-François Tribillon** est diplômé de Sciences po Strasbourg et titulaire d'un Doctorat en droit. Ancien Professeur des Écoles Nationales Supérieures d'Architecture et consultant, il est spécialiste de l'urbanisme et son droit, des politiques urbaines et des politiques foncières. Il a notamment publié en 2016 aux éditions de la Villette un essai intitulé *Le droit nuit gravement à l'urbanisme*, dans lequel il s'interroge sur le conditionnement de l'urbanisme par le droit, la perte de pertinence politique qui en résulte, et plus largement sur l'avenir de l'urbanisme.

